

19^{ème} Deaflympics d'hiver
12 au 21 décembre 2019
Santa Catarina (ski Alpin)



Règles de sélection



CHEMIN DE SELECTION 19^{ème} DEAFLYMPICS D'HIVER

La Fédération Française handisport, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les Jeux 19^{ème} Deaflympics d'hiver à la Direction Technique Nationale.

A. GRANDS PRINCIPES de QUALIFICATION sur un PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportifs français en vue des 19^{ème} Deaflympics d'hiver est soumis au respect des règles de qualification édictées par l'International Committee of Sports for the Deaf (ICSD)

B. PRINCIPES DE SELECTION FF HANDISPORT

Les propositions de sélections des sportifs Handisport au sein de délégation pour les Deaflympics s'appuieront sur un fil directeur commun fédéral, inter disciplinaire, répondant à un principe général de niveau d'exigence fixé sur une performance significative (Médaille ou titre) dans les épreuves individuelles.

Un examen médical approfondi sera effectué avant le départ de l'équipe de France Deaflympics pour Santa Catarina. Le départ ou la participation sera refusé pour tout sportif pour lequel le déplacement ou la compétition pourront représenter un risque pour son intégrité physique.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections deaflympics

- Avoir une licence fédérale compétitive à jour et signée par un médecin.
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de l'ICSD
- Répondre aux critères internationaux ICSD, administratifs et de classification, dans la discipline sportive et pour la catégorie dans laquelle le sportif postule à une sélection.
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants.
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives en provenance du siège fédéral.
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du Comité d'Organisation.
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif Membre d'un Collectif National.
- Signer et respecter les termes de la charte des Deaflympics.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions imposés par la commission fédérale de la discipline et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par le Directeur Sportif du sport concerné, en collaboration avec le Directeur des Equipes de France dans une perspective de succès aux Deaflympics : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi et avoir signé la convention d'engagements réciproques FFH/Sportifs membres des Collectifs Nationaux.
- Dans les disciplines où un championnat de France existe, y participer.
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée.
- Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères généraux, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Pré-requis Handisport

1. Avoir été médaillé aux Championnats de France 2018/2019 de ski alpin.
2. Apparaître sur une des listes de points FIS de la Fédération International de Ski au cours de la saison 2018/2019.

Critères d'Aide à la décision

Les athlètes proposés à la sélection seront choisis parmi ceux ayant respecté les critères définis ci-dessus.

La commission de sélection prendra sa décision en prenant en compte, non seulement la volonté de l'athlète, mais également sa capacité à intégrer « l'esprit d'équipe » et du respect de la commission Ski Alpin, sur et en dehors des pistes, dans un environnement propice à l'expression de la haute performance.

Ceux à fort potentiel de médaille seront prioritaires dans le choix de la sélection finale.

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères d'aide à la décision, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Le Directeur Sportif des Sports d'hiver présentera une liste des sportifs(ves) proposé(e)s à la sélection à la Direction Technique Nationale et au Comité de coordination des sportifs sourds de France puis à la commission fédérale de sélection :

Composition de la commission fédérale de sélection Deaflympics (C.F.S.)

- Tanguy DELAFOREST, Vice-Président de la FF Handisport chargé des Sports
- Didier PRESSARD, Président du CCSSF et chef de mission Deaflympics 2019
- Christian FEVRIER, Directeur Technique National
- Sébastien MESSAGER CTN, Chargé du Haut-Niveau des sports non paralympiques

Echéances :

1. Diffusion des critères de sélection : 30 septembre 2019
2. Officialisation de la sélection finale : maximum au 1 novembre 2019



Christian FEVRIER DTN